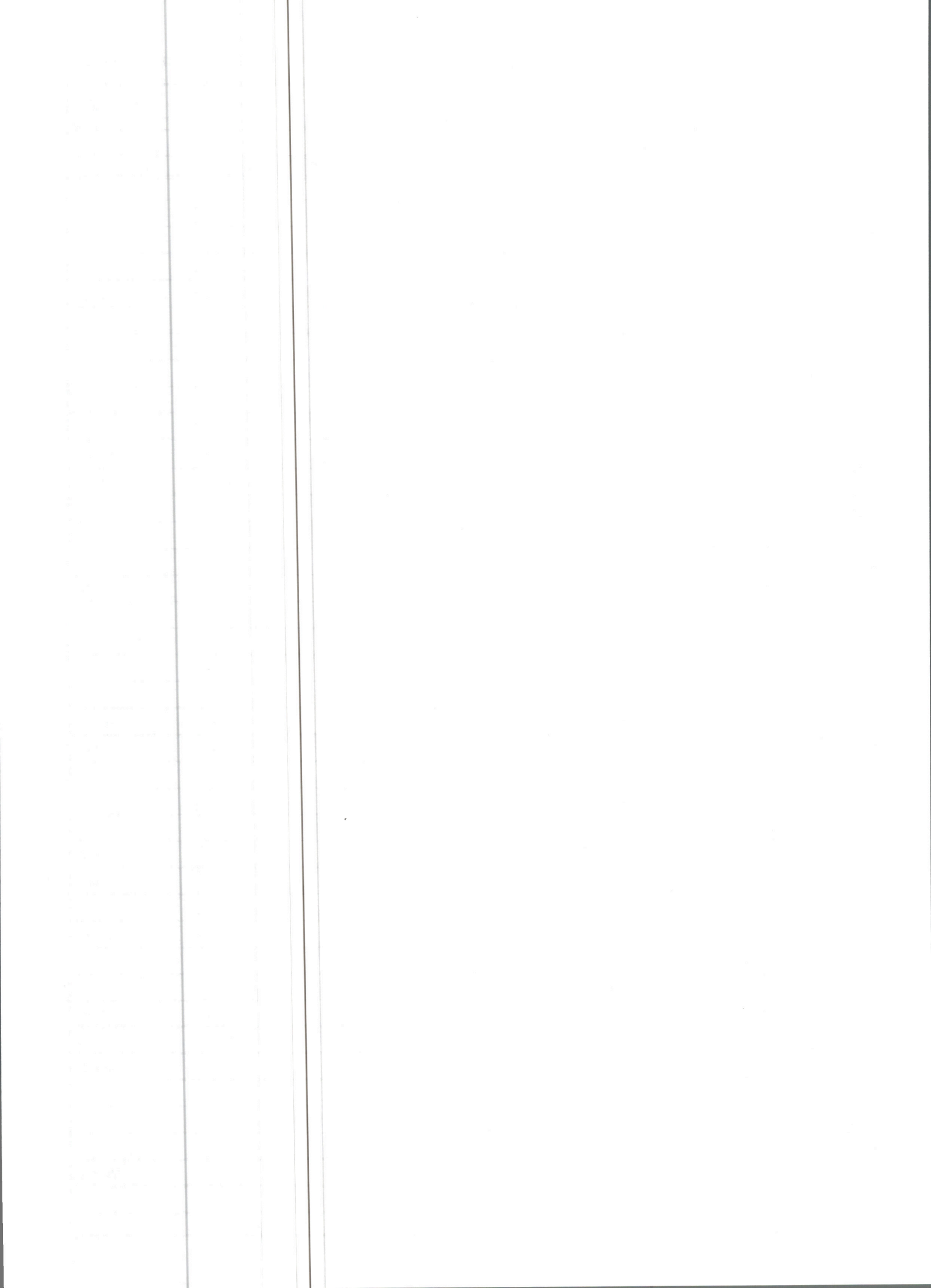


Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2M</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>90 RUE DIDIER DAURAT</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>8 1 8 7 2 9 6 9 1 0 0 0 3 5</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>31032023</b>					
		N-1 <b>31032022</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	33 720	26 220	7 500
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	29 356	18 653	10 702
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	216 636	90 526	126 110
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	5 000	5 000	4 000
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	6 968		6 968	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>291 680</b>	<b>140 399</b>	<b>151 281</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	21 503	21 503	23 541
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	816		816
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			4 000	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	22 733		22 733
		Autres créances (3)	BZ	CA	121 365		121 365
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	120 573		120 573	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	7 794		7 794	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>294 784</b>		<b>294 784</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	CA	<b>586 464</b>	<b>140 399</b>	<b>446 065</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	6 968	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*AA*  
*A17*

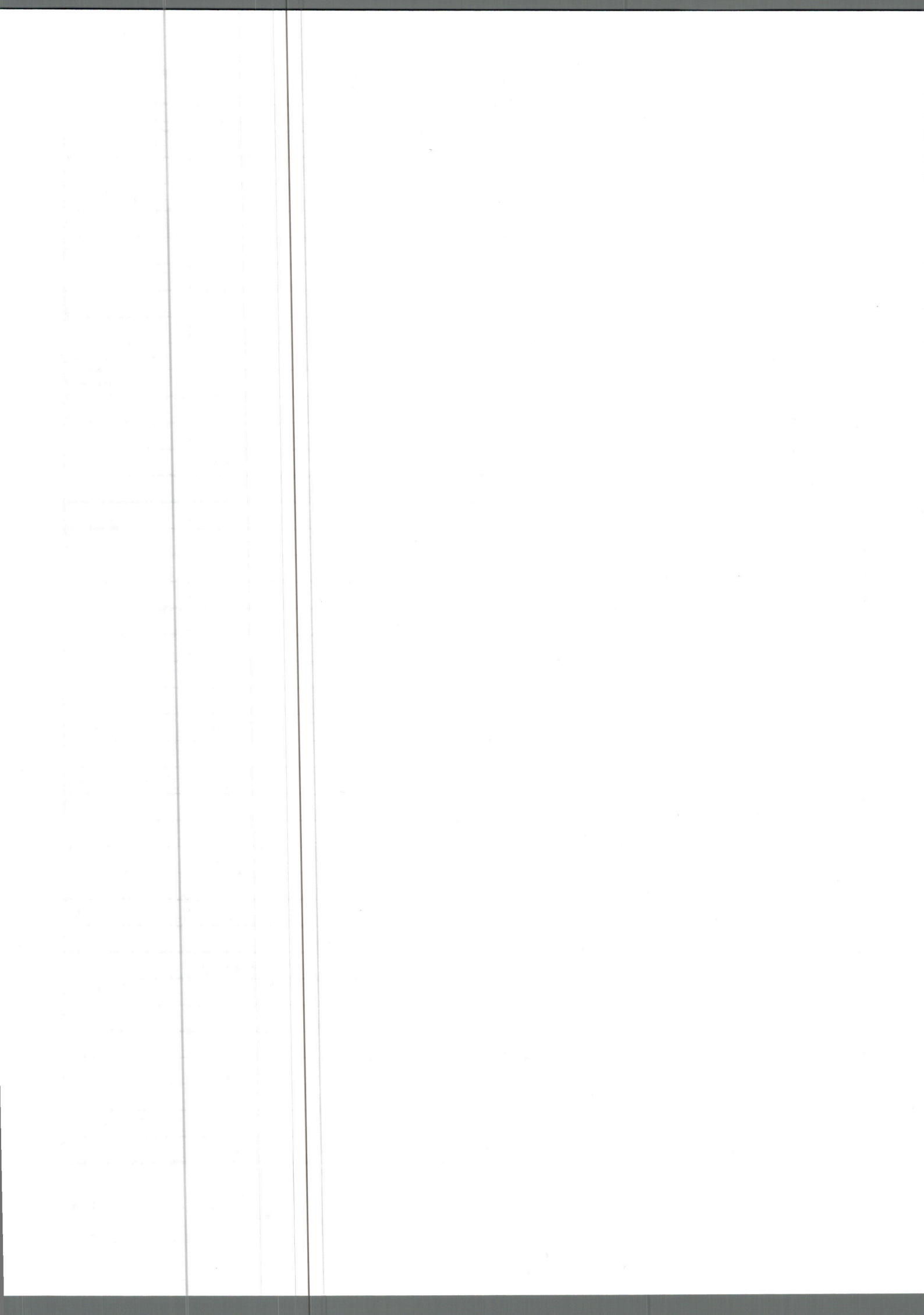


Désignation de l'entreprise <b>SAS 2M</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....2.000..... )	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	22 644	19 245
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>13 726</b>	<b>83 399</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>38 570</b>	<b>104 844</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	150 558	205 091
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	27 803	3 485
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	93 815	94 954
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 636	111 413
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	43 681	435
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>407 495</b>	<b>415 378</b>	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>446 065</b>	<b>520 222</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	346 805	347 232
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		15 521	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A17

CERTIFIE CONFORME



**2 M**

SAS au capital de 2 000 euros,  
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 818 729 691,  
dont le siège social est situé : 2 B RUE DES PERRIERES 34170 CASTELNAU LE LEZ

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 DÉCEMBRE 2023**

L'an 2023,  
le 5 décembre,  
à 14 heures,

Au siège social, 2 B RUE DES PERRIERES 34170 CASTELNAU LE LEZ

Les associés de la société 2 M, SAS au capital de 2 000 euros, divisé en 200 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Alain MILLER, propriétaire de 100 actions
- Monsieur Vincent MOULIN, propriétaire de 100 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 200 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain MILLER.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

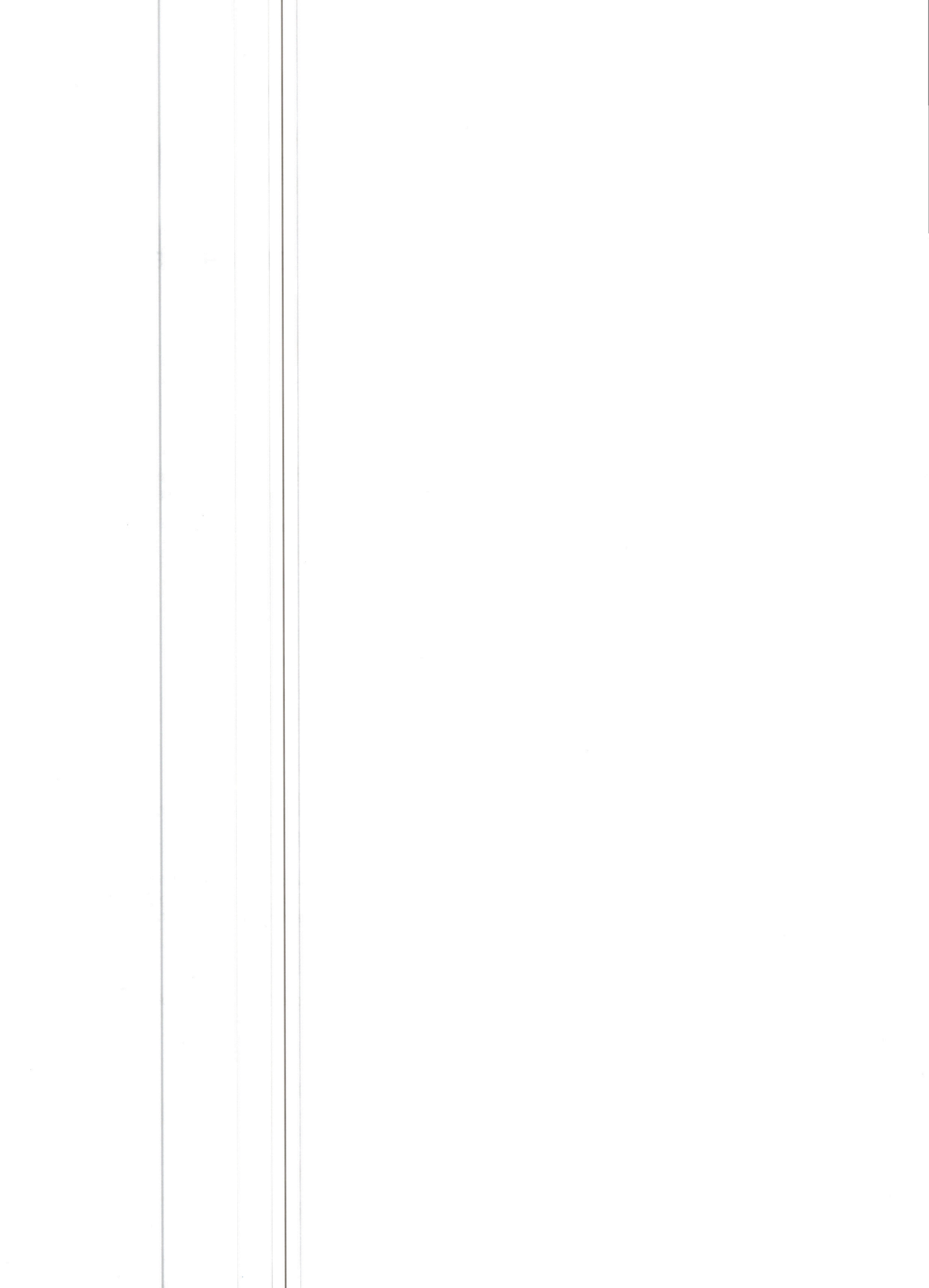
Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeants sur l'exercice écoulé ;



- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

## RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 13 726,24 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice, soit 13 726,24 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde créditeur de 36 370,16 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

### Exercice N-1 :

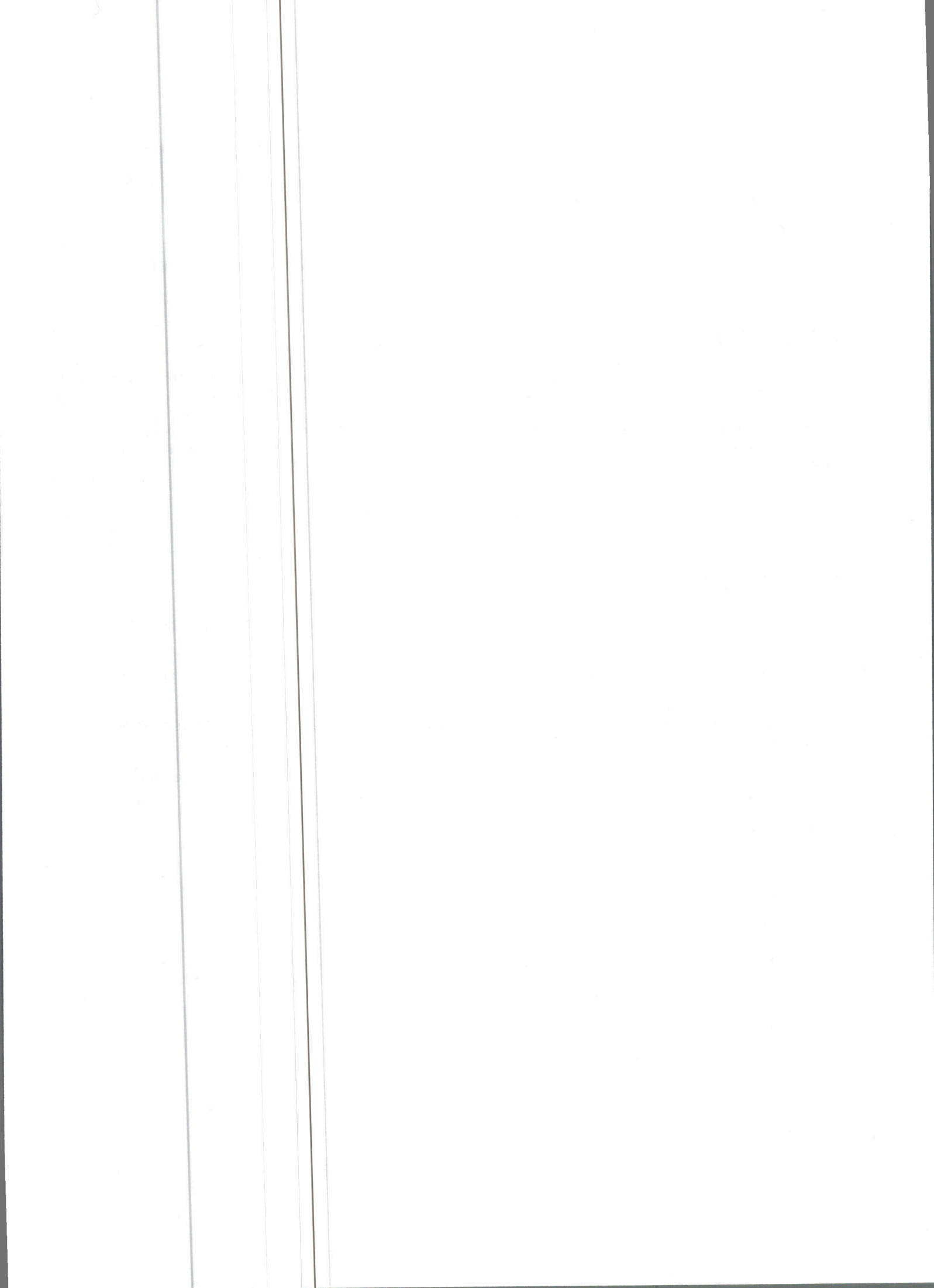
- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 400,00 euros

### Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 150,00 euros

### Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

### RÉSOLUTION 3

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Dirigeants, à savoir :

#### *Conventions poursuivies*

##### **1. Compte courant – Concerne Monsieur Vincent MOULIN**

Solde au 31 mars 2023 : 17 257,67 euros.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Vincent MOULIN.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

##### **2. Compte courant – Concerne Monsieur Alain MILLER**

Solde au 31 mars 2023 : 10 545,39 euros.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Alain MILLER.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

##### **3. Contrat de bail commercial « LOYER 2M IMMO 20 % »**

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 mars 2023 : 26 033,33 euros.

Cette convention a été conclue avec la société 2M-IMMO, représentée par Monsieur Alain MILLER, à effet du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour une durée de 9 années.

Tous les associés sont concernés par cette convention.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

### RÉSOLUTION 4

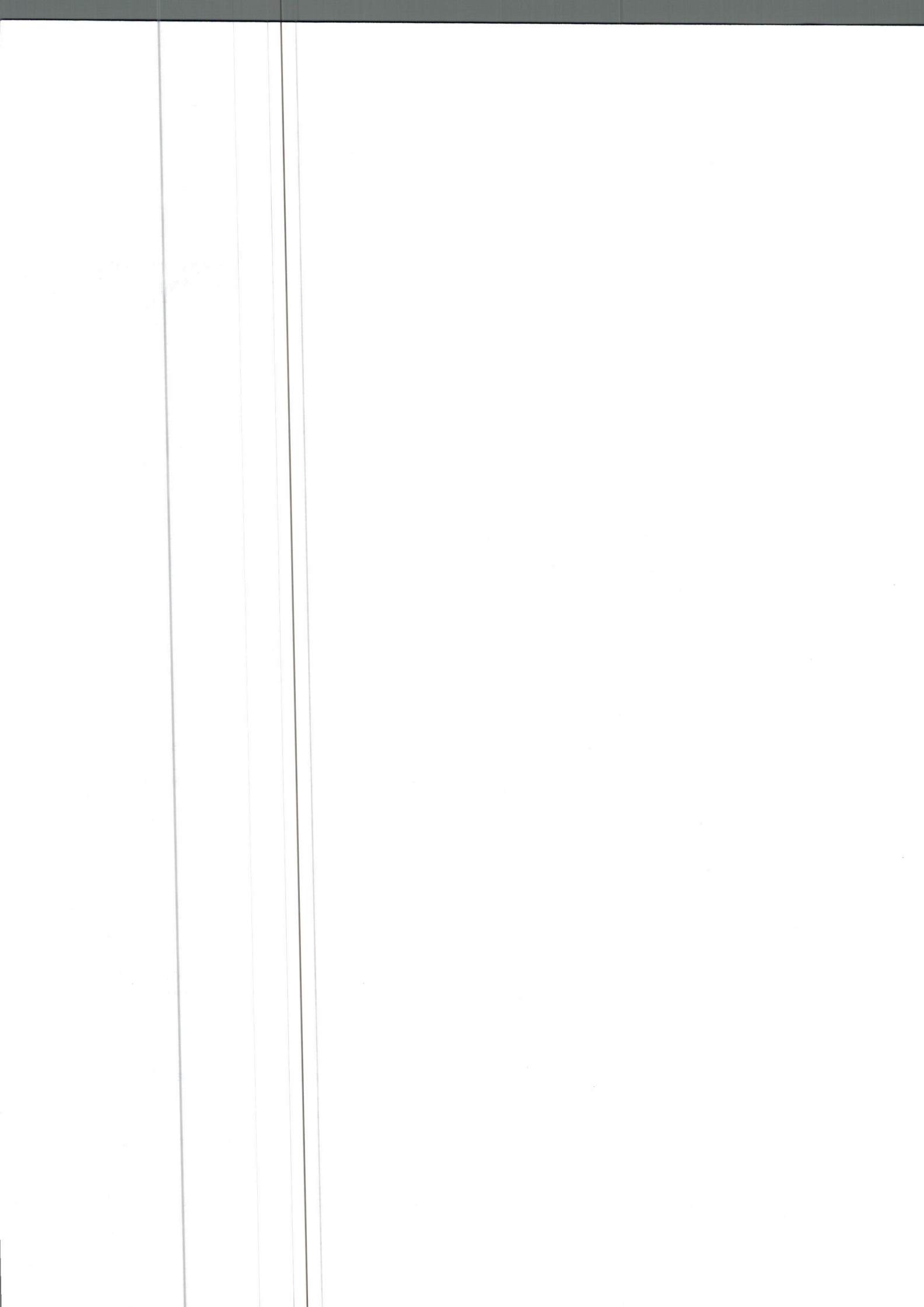
L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Dirigeants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des autres cotisations déductibles assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

##### **1. Monsieur Alain MILLER**

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Président : 14 458,62 euros

##### **2. Monsieur Vincent MOULIN**

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Directeur général : 20 122,23 euros



**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## **RÉSOLUTION 5**

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

### **Les Dirigeants**

Zone de signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.



**2 M**  
SAS au capital de 2 000 euros,  
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 818 729 691,  
dont le siège social est situé : 2 B RUE DES PERRIERES 34170 CASTELNAU LE LEZ

## **RAPPORT SPÉCIAL DES DIRIGEANTS SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, il est indiqué qu'aucune convention nouvelle n'a été souscrite au titre de l'exercice écoulé.

Il est toutefois rappelé que les conventions réglementées suivantes ont été poursuivies (conventions conclues préalablement à l'ouverture de l'exercice) :

**1. Compte courant – Concerne Monsieur Vincent MOULIN**

Solde au 31 mars 2023 : 17 257,67 euros.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Vincent MOULIN.

**2. Compte courant – Concerne Monsieur Alain MILLER**

Solde au 31 mars 2023 : 10 545,39 euros.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Alain MILLER.

**3. Contrat de bail commercial « LOYER 2M IMMO 20 % »**

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 mars 2023 : 26 033,33 euros.

Cette convention a été conclue avec la société 2M-IMMO, représentée par Monsieur Alain MILLER, à effet du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour une durée de 9 années.

Tous les associés sont concernés par cette convention.

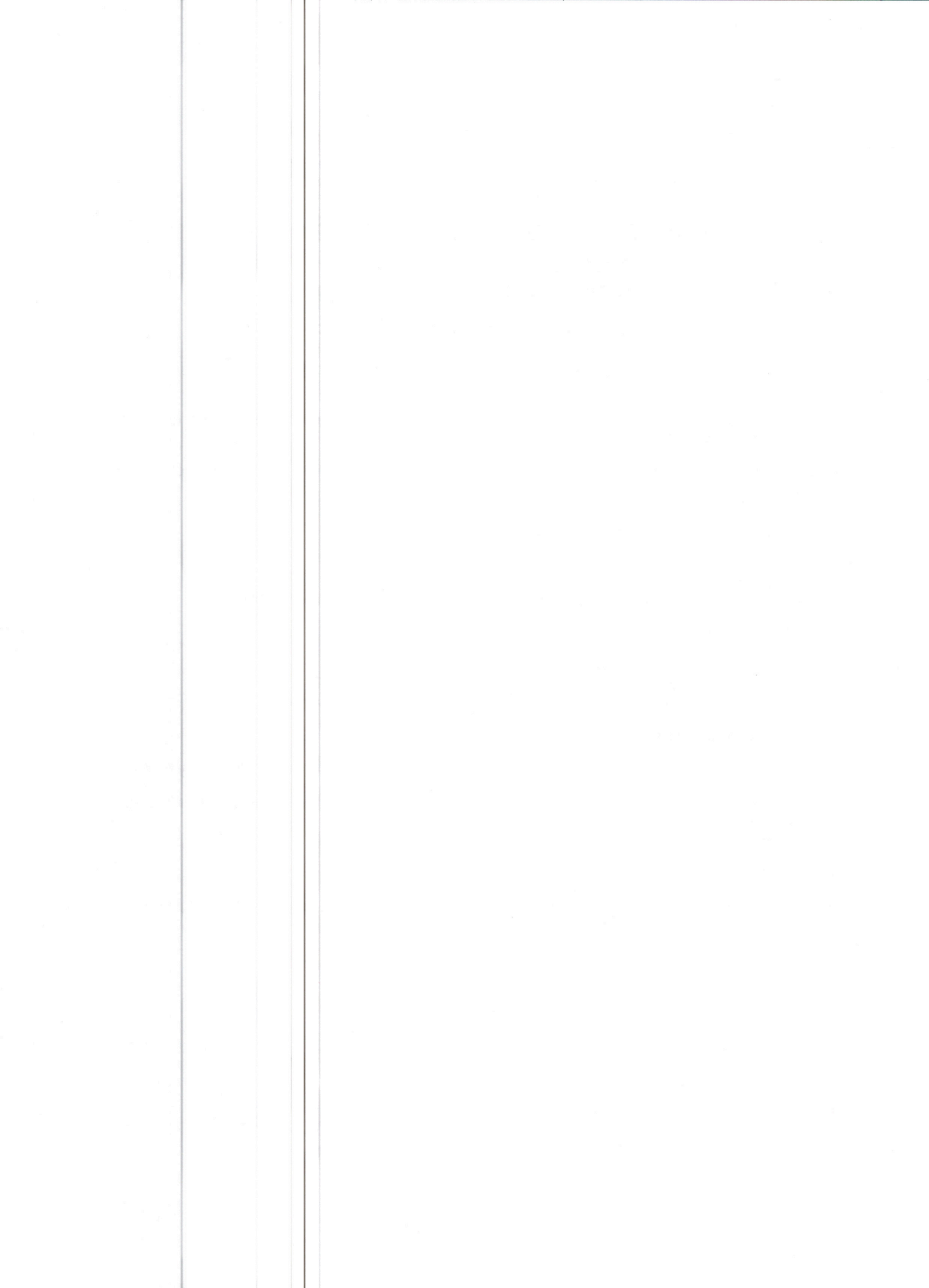
Aucune autre convention réglementée poursuivie n'est à rapporter.

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, les conventions réglementées susvisées seront soumises au vote des associés.

### **Les Dirigeants**

Zone de signature





**2 M**  
SAS au capital de 2 000 euros,  
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 818 729 691,  
dont le siège social est situé : 2 B RUE DES PERRIERES 34170 CASTELNAU LE LEZ

## **RAPPORT DE GESTION APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

Nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Dans ce cadre, le présent rapport de gestion vous rend compte de l'évolution de notre activité et des principaux points d'attention survenus au cours dudit exercice.

Toutes pièces et documents complémentaires prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à votre disposition.

### **ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

#### **Résumé de l'activité au cours de l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires demeure stable.

Les charges d'exploitation ont augmenté.

L'exercice se clôture par un résultat d'exploitation bénéficiaire.

Le résultat net est bénéficiaire à l'issue de l'exercice.

#### **Evènements importants survenus au cours de l'exercice**

Aucun autre évènement majeur n'est à rapporter.

#### **Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (L225-100-1 Code de commerce sur renvoi de l'article L223-26 al 6 dudit code)**

L'analyse de l'évolution des affaires de la société a été présentée ci-avant et sera complétée au chapitre « Examen des comptes et résultats » par une présentation détaillée des principaux postes du compte de résultat. En complément, conformément aux dispositions légales susvisées et afin de faciliter la compréhension du lecteur, ces analyses sont assorties d'une présentation de l'évolution des indicateurs clés suivants :

#### *Situation d'endettement de la société et capacité de remboursement*

##### **Endettement net**

A titre liminaire, il est rappelé au lecteur que « l'endettement net » représente la position créditrice ou débitrice de notre entreprise vis-à-vis de ses tiers financeurs, hors cycle d'exploitation. C'est-à-dire en ne prenant pas en considération les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et les dettes sociales. Il correspond en effet au montant net des dettes après déduction des liquidités.

Vous noterez ainsi qu'en présence d'un endettement net négatif, la valeur de l'endettement net est inférieure à celle de la trésorerie. Dans cette situation, la trésorerie est excédentaire.



Ceci expliqué, il est précisé que le niveau d'endettement net de la société s'élève à 57 788 euros, contre - 48 909 euros à la clôture de l'exercice précédent, traduisant ainsi une hausse importante.

#### **Taux d'endettement net**

Le taux d'endettement net met en évidence le poids de l'endettement net de notre entreprise par rapport à ses capitaux propres.

Il ressort pour l'exercice à 149,83 %, contre - 46,65 % à la clôture de l'exercice précédent, traduisant ainsi une hausse importante.

#### **Capacité d'endettement**

La capacité d'endettement de la société s'élève ainsi à - 19 218 euros, contre 153 753 euros à la clôture de l'exercice précédent, marquant une baisse.

#### **Capacité d'autofinancement**

La capacité d'autofinancement ressort quant à elle à 48 551 euros, contre 110 177 euros l'an passé, traduisant ainsi une baisse de - 55,93 %.

#### **Capacité de remboursement**

Ainsi pour conclure, la capacité de remboursement de la société ressort à 1,19, contre - 0,44 l'an passé.

#### *Principaux risques et incertitudes*

La société a identifié les principaux risques auxquels elle est confrontée sur son activité et sa trésorerie, notamment s'agissant des effets de la hausse du coût de l'énergie et des matières premières particulièrement importante cette année en France et également de l'impact des mesures économiques liées au conflit en Ukraine. Elle a élaboré les traitements appropriés pour essayer d'en limiter les effets.

#### **Activités en matière de recherche et de développement**

Notre Société n'a comptabilisé aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun évènement majeur n'est à rapporter depuis la clôture de l'exercice.

#### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Nous allons poursuivre nos efforts d'amélioration du chiffre d'affaires.

Nous allons également poursuivre nos efforts de maîtrise des charges d'exploitation.

Ces actions devraient permettre d'améliorer notre rentabilité.

Nous devrions ainsi pérenniser la capacité bénéficiaire de l'exploitation.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

---

#### **Examen des comptes et résultats**

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 695 615 euros, contre 1 664 313 euros pour l'exercice précédent. Il demeure stable.



Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 7 255 euros, contre 44 051 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de marchandises et variations de stocks s'élève à 13 693 euros, contre 12 088 euros pour l'exercice précédent.

Il représente 34,61 % des ventes réalisées au cours de l'exercice écoulé, contre 34,23 % à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des achats de matières premières et variations de stocks s'élève à 512 281 euros, contre 432 037 euros à la clôture du précédent exercice. Il représente 30,93 % de la production générée au cours de l'exercice écoulé, contre 26,52 % à la clôture de l'exercice précédent.

Le coût d'achat des matières premières a été plus important cette année.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 307 629 euros, contre 285 005 euros pour l'exercice précédent.

Il représente 18,14 % du chiffre d'affaires réalisé, contre 17,12 % du chiffre d'affaires de l'an passé.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 11 596 euros.

Les rémunérations, charges incluses, s'établissent à 698 318 euros, contre 731 603 euros pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel ont diminué.

Le montant des dotations d'exploitation s'élève à 29 825 euros, contre 26 779 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 97 037 euros, contre 101 957 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 670 379 euros, contre 1 598 389 euros pour l'exercice précédent.

Elles représentent 98,51 % du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice, contre 96,04 % du chiffre d'affaires comptabilisé l'an passé.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 32 492 euros, contre 109 974 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à - 6 697 euros, contre - 2 047 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 25 795 euros, contre 107 928 euros pour l'exercice précédent.

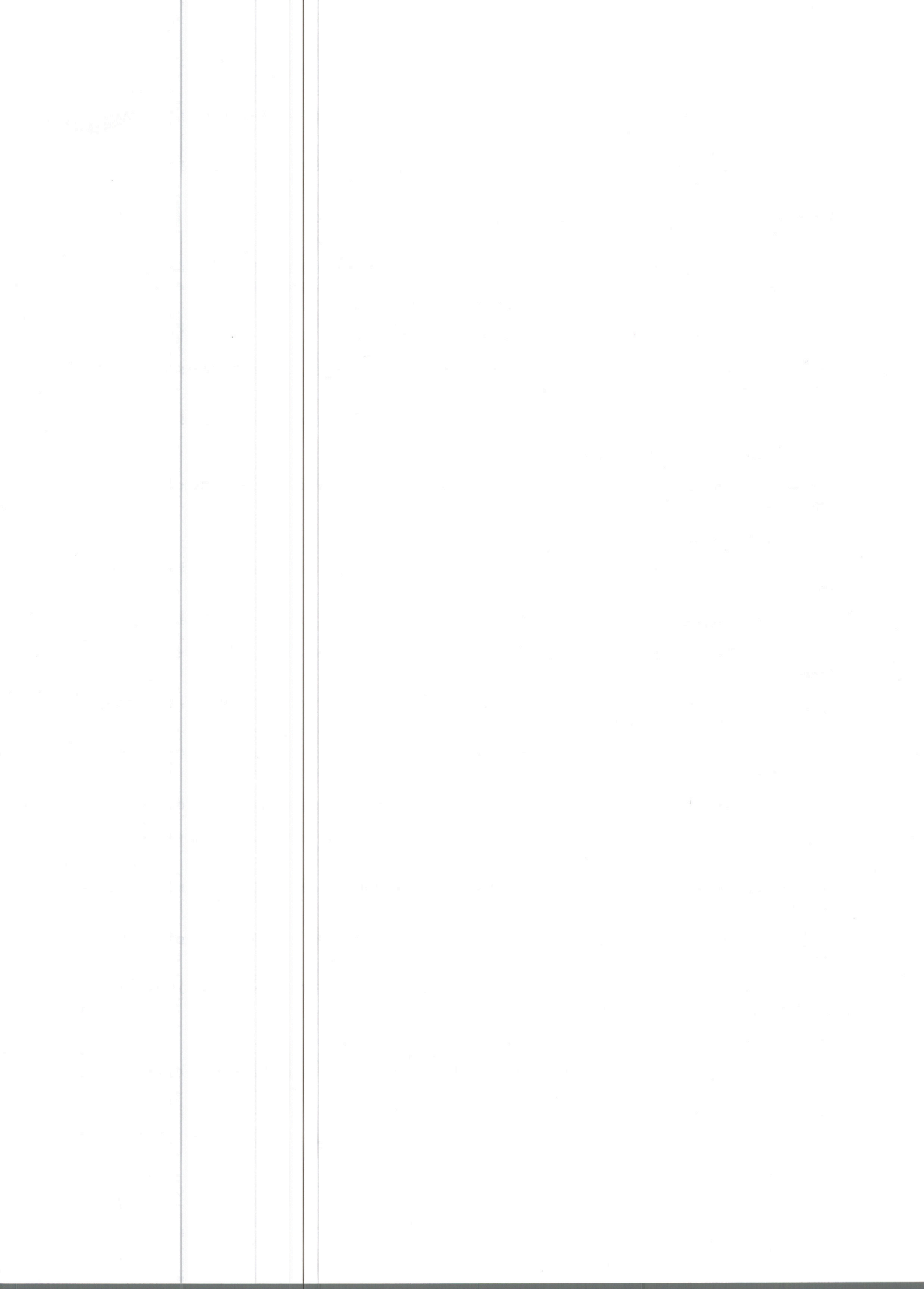
En outre la société enregistre un résultat exceptionnel de - 12 630 euros, contre - 315 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés ressort à la clôture de l'exercice à un montant de - 562 euros (crédit d'impôt), contre 24 214 euros à l'issue de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 se solde par un bénéfice de 13 726 euros, contre un bénéfice de 83 399 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net dégagé enregistre ainsi une diminution de - 83,54 %.

Au 31 mars 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 446 065 euros, contre 520 222 euros pour l'exercice précédent.



## **Proposition d'affectation du résultat**

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 13 726,24 euros.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice, soit 13 726,24 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » présenterait alors un solde créditeur de 36 370,16 euros.

## **Distributions antérieures de dividendes**

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

### **Exercice N-1 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 400,00 euros

### **Exercice N-2 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 150,00 euros

### **Exercice N-3 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

## **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal

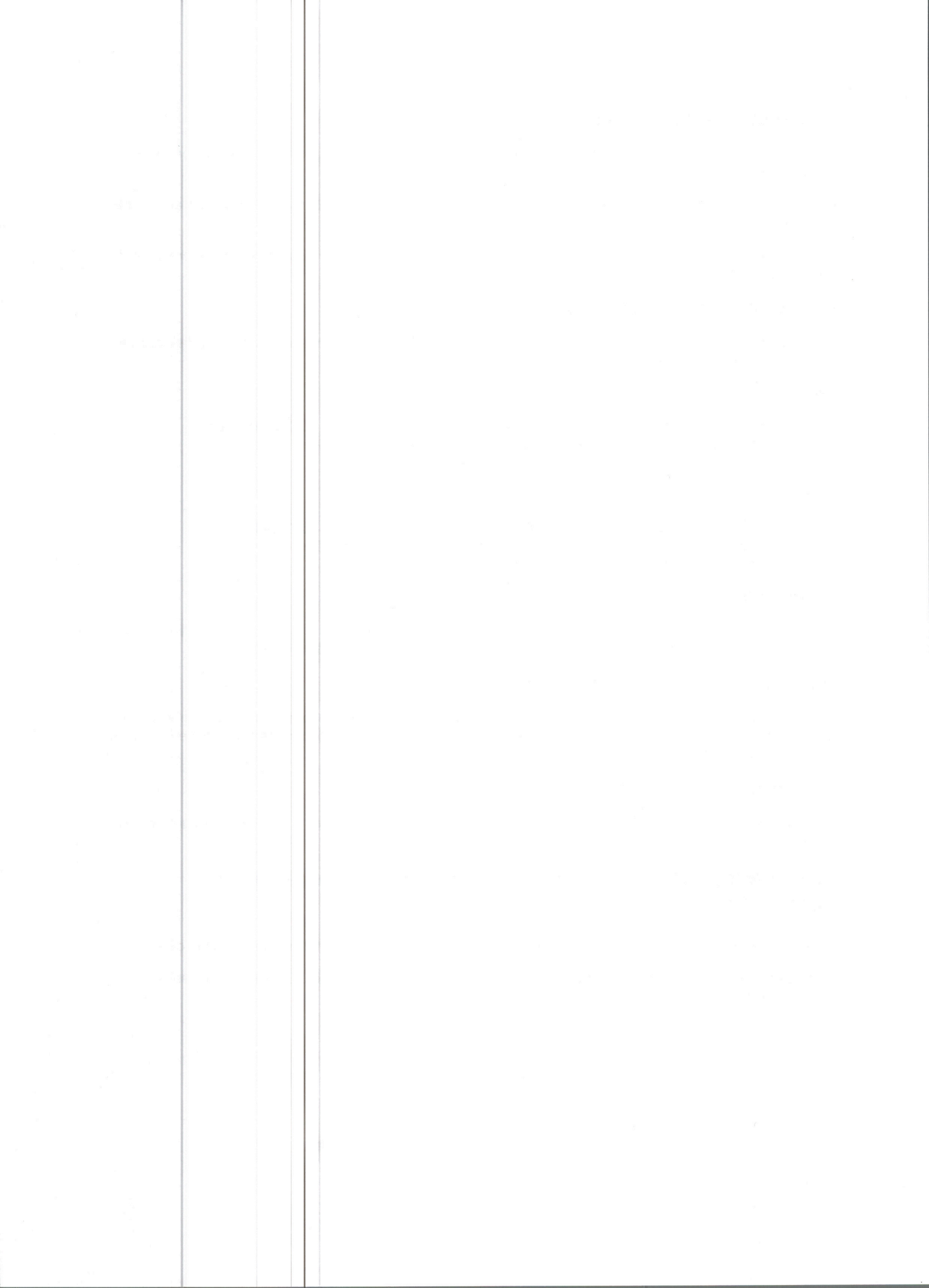
## **Succursales de la société**

En application de l'article L232-1 du Code de commerce, il est rappelé que la société n'exploite aucune succursale en dehors de l'établissement principal.

## **CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce feront l'objet d'une présentation détaillée.

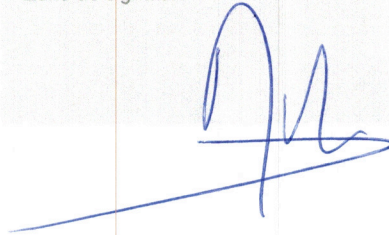
Un rapport spécial a été établi à cet effet, sur lequel il conviendra de statuer. Tous les associés pourront prendre part au vote.



Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre décision.

**Les Dirigeants**

Zone de signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large initial 'M' followed by a long horizontal stroke extending to the left.

